



Payer des charges syndical d'un autre propriétaire

Par **christelles**, le **24/10/2012 à 16:20**

Bonjour,rnj'ai acheté un appartement en aout 2011 en copropriété qui dit copropriété dit syndic mais je n'etais pas au courant je l'ai appris chez le notaire quand il a fallu payer des frais de syndic,donc payer chez le notaire puis tout les trimestre a partir d'aout 2011.Aujourd'hui il me reclame des charges 2010/2011 en me precisant que c'est le propriétaire actuel(qui etais present a la derniere assemblé general) qui doit payer" selon loi SRU "donc moi ,alors que je n'etais meme pas propriétaire de cette appartement a cette époque que dois je faire ? quel sont mes droit?

Par **Michel**, le **24/10/2012 à 18:33**

Bonjour,rnrnJe pense qu'il vous réclame la régularisation des charges après l'approbation des comptes 2010/11 en AG, donc, malheureusement c'est bien à vous, qui était (ou n'était pas présent à cette AG à payer.

Par **christelles**, le **24/10/2012 à 19:52**

bonjour michelrnoui c'est bien ca donc ce n'est pas vraiment une bonne nouvel pour moi merci quand meme